VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN COTTAGE NET ET SIMPLE

1332 RUE SPAIN

entre les rues Urquhart et Villere

Jeudi, le 17 Juillet 1913 à Midi

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de John S. Barattini. No. 101,516—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur —Bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et a un ordre fait et daté signé le 10 juin 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 514, borné par les rues Spain, Urquhart, Villeré et Mandeville, désigné comme le lot No. 18 sur un plan par F. D. Seghers, voyer, daté du 15 janvier 1901, une copie duquel est annexé par un acte devant J. F. Meunier, notaire public, le 16 février 1901; lequel lot de terre d'après le dit plan, mesure 33 pieds de face sur la rue Spain, par une profondeur entre lignes parallèles de 118 pieds, 2 pouces et 3 lignes, commençant a une distance de 55 pieds 2 pouces et 4 lignes du coin des rues Spain et Villeré. Les améliorations sont connues par le No. 1332 rue Spain et comprend le cottage en bois et couvert en ardoise, ayant des galeries de côté et en arrière, vestibule, six chambres, égouts et conduit d'eau.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur assumant la taxe de 1913 et payant l'acte de vente devant H. L. Loomis, Jr., notaire public. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour compte du prix d'achat.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
juin15,22,29juillet6,13,17

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus offrant enchérisseur, sans limite

Un morceau de terrain de valeur, contenant 20 lots, mesurant 350x271-6, situé dans le carré formé par l'avenue Carrollton et les rues Oleander, Forshey et Dublin.

Succession de Mme Mary Buckley, veuve de William Kern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 85,004 — Division D — Par Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Adjudicateur, 303 rue Carondelet — En enchère, le JEUDI, 10 juillet 1913, à midi, a la Bourse des Propriétés Foncières, 301 rue Baronne.

Conformément à un jugement rendu en la matière indiquée ci-dessus, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté d 028 avril 1913 et signé le 2 mai 1913, et conformément à un jugement complémentaire rendu et signé, en la même matière, par le même juge, le 6 juin 1913, et conformément à une ordonnance de homologation tou- chant les décisions prises en conseil de famille, en la même matière, datée et numérotée comme indiqué ci-dessous et datée et signée le 6 juin 1913, et dirigée par S. L. Jacobs, adjudicateur, je vaquerai à la vente en enchère publique, à la date et au lieu indiqués de la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain situé au 7ème District, carré No. 395, limité Carrollton avenue, Oleander, Forshey et Dublin street, contenant 20 lots de 1 à 20 inclusivement et mesurant de 1 à 10 inclusivement: 30 ft. x 121 ft. 6 in.; et de 11 à 20 inclusivement: 30 ft. x 150, selon le plan de Georges De Armas, arpenteur et ingénieur civil, lequel plan est daté du 10 mai 1913.

CONDITIONS — La dite propriété sera d'abord offerte en lots comme décrits dans la plan de De Armas susdit, mais l'adjudication sera retenue jusqu'à ce que tous les lots aient été offerts. Et alors, la dite propriété sera offerte comme un carré entier; si l'offre pour la propriété comme un carré entier, est plus élevée que celle pour le total des lots, la propriété sera adjugée en bloc, comme un carré; mais, si l'adjudication des offres pour les lots est plus élevée que les offres pour le carré en entier, l'adjudication adjugera la propriété en lots. Si la propriété est adjugée en lots, le terrain de 50 ft. face, sur Carrollton avenue, sera réservé pour une rue; mais, si la propriété est adjugée en entier ce terrain ne sera pas adjugé, mais reviendra à l'acquéreur, sous l'adjudication du carré en entier.

PAIEMENT — Un tiers ou davantage au comptant, le solde, s'il y a a 1 ou 1 et 2 ans au choix des acquéreurs; les payements déférés seront remplacés par des promesses, portant intérêt de la date de l'adjudication; les dites promesses seront nanties d'hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes clauses usuelles et nécessaires de garantie. L'acquéreur ou les acquéreurs auront à rembourser tous les actes de vente devant Robt. Legier, notaire public, à payer pour tous les certificats, assumer les taxes pour 1913, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

JACOB-GLEASON, INC.,
S. L. Jacobs, Encanteur.
juin8,15,22,29juillet6,10

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Premier District, portant les numéros municipaux 514 et 516 rue Salcedo, entre la rue Baudin et l'avenue Tulane.

French Market Homestead Association vs. Henry F. Balser, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,777 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 636 borné par les rues Salcedo, Baudin, Gayoso et l'avenue Tulane, désigné par la lettre A sur un croquis du voyer, fait par Edgar Pilie, voyer, daté le 18 septembre 1910, annexé à et faisant partie d'un acte de vente de M. et Mme Cassius Foster, Sr., au French Market Homestead Association, passé devant John F. A. Hebel, notaire, daté le 24 octobre 1910, et mesurant en accord de cela trente deux pieds neuf pouces de face sur la rue Salcedo, par cent quatre vingt neuf pieds, huit pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le dit terrain A commencé a une distance de cent neuf pieds neuf pouces et six lignes du coin des rues Salcedo et Baudin, qui est formé d'une plus grande partie près de l'avenue Tulane, du terrain désigné par le No. 10 sur un plan par F. N. Tourne, le 7 de juin 1857, déposé dans les archives de Jas. Graham, ancien notaire, comme plan No. 152.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ARTHUR J. PETERS,
Avocat pour le demandeur.
juin14,15,20,27juillet3,10,16,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Quatrième District, portant les numéros municipaux 1810 et 1814 rue S. Rampart, entre les rues St. Andrew et Felicity.

Carrie Smith, veuve de Julian D. Payne, vs. Henry Frohlich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,680 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 10 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certain morceau ou portion de terre situé et étant dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Rampart, St. Andrew, Dryades et Félicité, et se trouvant sur la dite rue Rampart à une distance de quatre-vingt un pieds, six pouces et six lignes du coin de la rue Rampart et la route ou rue Felicity la dite portion de terre mesure trente huit pieds de face sur la rue Rampart par cent quarante cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit morceau ou portion comprenant la portion la plus rapprochée de la route ou rue Felicity, de cette portion de terre acquise autrefois par Peter H. Ghide de James Velligan par un acte passé devant Joseph Cohn, ancien notaire public dans cette ville, en daté du 11 décembre 1867. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y sont attachés ou de quelque façon y appartiennent.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOHN DYMOND, SR.,
A. GIFFEN LEVY,
Avocats pour le demandeur.
juin6,7,13,20,27juillet3,10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de lots de terre et de valeur du Troisième District.

Armstrong Donaldson vs. Lloyd M. Stephens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,451 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir.

Premièrement — Trois certains lots de terre et améliorations qui s'y trouve ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartiennent ou en quelque sorte qui en dépendent, situé et se trouvant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 1271, borné par les rues Pilie, Canonge, Rocheblave (anciennement Virtue) et Dorgenois (ou Magistrate), lesquels dits terrains sont désignés par les numéros douze, treize et quatorze, sur un plan fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 18 octobre 1910, et annexé à un acte de vente de R. P. Woodford à D. Rando, passé devant L. R. Graham, notaire public, le 18 octobre 1910, et mesurant chacun trente un pieds de face, sur la rue Dorgenois (ou Magistrate) par une profondeur de cent soixante neuf pieds, trois pouces, ayant une largeur de 31 pieds en arrière.

Deuxièmement — Six certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, de quelque façon, situés et se trouvent dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet 2046 borné par l'avenue St. Maurice (anciennement Hancock), les rues Tricou, Benefit et Humanity, lesquels dits terrains sont désignés par les numéros 14, 15, 16, 17, 18 et 19 d'après un croquis annexé à un acte de vente, passé devant Rolla A. Tichenor, notaire public, le 11 avril 1912, et mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Tricou, par une profondeur de cent dix huit pieds pieds entre les lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

TERMES ET CONDITIONS — Premièrement: L'acheteur devra retenir entre ses mains et assumera le paiment de deux billets de $110 chacun datés le 11 avril 1912, payable respectivement 2 et 3 ans après date, et portant l'intérêt au taux de 6 pour cent per annum de leurs dates jusqu'à paiement (intérêt de la date de la vente étant assumé par l'acheteur) assuré par l'hypothèque du vendeur sur les propriétés ci-dessus d'après un acte devant Rolla A. Tichenor, notaire public, daté le 11 avril 1912. (M. O. Bk. 1054, fol. 217).

Deuxièmement — La balance du prix de l'adjudication payable comptant au moment de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
OSCAR SCHREIBER,
Avocat pour le demandeur.
juin14,15,20,27juillet3,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et mobilier, etc., d'une épicerie, régistre mécanique pour la caisse.

Mme Caroline Bensel vs. Jules Barbin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No.104,922—En vertu d'un ordre de vente de date du 13 juin qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 25 juin 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Sur les lieux, Nos. 3101 et 3103 rue Magazine au coin de la rue Huitième. L'entier contenu, immeuble, mobilier, stock en commerce, etc., de l'épicerie dans les dits lieux suivant l'inventaire enregistré: un cash register.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
GEORGE J. UNTEREINER,
Avocat pour le demandeur.
juin14,15,19,25

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Llyod Posey

No. 99220—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Par DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—bureau 134 rue Carondelet

MARDI, 1er JUILLET, 1913

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté le 27 mai 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir.

1er. Sept étendues de terre dans le Troisième District de cette ville, désignées par les lettres N, O, P, Q, R, S et T, sur l'avenue Jordan commençant à peu près à 585 pieds de l'encoignure de la rue Johnson (Miro) projectant et chaque étendue mesure ci-après à savoir: Étendue N mesure 195 pieds de face au côté ouest de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles; de là adjacent à l'étendue N vient l'étendue O, et ainsi de suite en succession viennent les étendues P, Q, R, S et T respectivement, et mesurent respectivement 195 pieds 2 lignes de face au côté ouest de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles. Toutes ces étendues ayant une profondeur, respectivement, de 325 pieds du côté ouest de l'avenue Jourdan jusqu'à la ligne de division de l'étendue au Couvent des Ursulines. Étendue T a une profondeur et face de 325 pieds au Florida Walk.

2. Une autre étendue de terre située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans et mesurant 911 pieds 7 pouces 4 lignes de face le long de la ligne nord du Florida Walk (projetant), sur 1,512 pieds 8 pouces 11 lignes de profondeur entre lignes parallèles, s'étendant au côté sud de la rue Treasure (projectant) sur laquelle ligne elle a une façade de 911 pieds 7 pouces 4 lignes. L'étendue est borné sur l'est ou côté inférieur par la terre du Collège de St. Croix, et sur l'ouest par la terre actuellement ou dernièrement appartenant aux Religieuses du Couvent des Ursulines.

3. Ilet, 90 ancien No., 2410 nouveau No., 2411 No. revisé, borné par les rues Patriots, Monroe (maintenant Tupelo,) Hancock (maintenant avenue St. Maurice, et la ligne de Briggs et contenant dix-sept terrains, numérotés de 1 à 17.

4. Ilet No. 91, sur un plan de Journot, et borné par les rues Gordon, Monroe, ligne de Briggs, et la rue Patriots, et contenant sept (7) terrains, numérotés de 1 à 7.

5. Ilet No. 98, sur un plan de Journot, borné par la rue Foy, l'avenue St. Maurice et la ligne de Briggs, contient cinq terrains numérotés de 1 à 5.

6. Ilet No. 99, sur un plan de Journot, et borné par la rue Hancock (maintenant avenue St. Maurice), les rues Foy et Cato et la ligne de Briggs, contenant dix-huit terrains numérotés de 1 à 18.

7. Ilet No. 101, sur un plan de Journot, et borné par la rue Canonge ou la ligne Lesseps, et les rues Pilié, Foy et Cato, et contient quatorze terrains numérotés de 1 à 14.

8. Ilet No. 102, sur un plan de Journot, borné par les rues Pilié, Lesseps, plantation Line et rue Cato, contenant un terrain numéroté 1.

9. Ilet No. 103, sur un plan de Journot, borné par les rues Delery, Pilié, Solon et Cato, et contient vingt-trois terrains numérotés de 1 à 23 respectivement.

10. Ilet No. 106, sur un plan de Journot et borné par les rues Monroe, Solon, Pelopidas et Gordon, et la ligne de Briggs, contenant dix-huit terrains numérotés de 1 à 18 respectivement.

11. Ilet No. 108, sur un plan de Journot, borné par l'avenue St. Maurice, les rues Tricou, Pelopidas et Solon, et contient seize terrains numérotés de 1 à 16 respectivement.

12. Ilet No. 109, sur un plan de Journot, borné par les rues Tricou, Delery, Solon et Pelopidas, et contient dix-huit terrains numérotés de 1 à 18 respectivement.

13. Ilet No. 110 sur un plan de Journot, borné par les rues Pelopidas, Solon et Delery et la ligne Lesseps, contenant dix terrains numérotés de 1 à 10.

14. Ilet No. 111, sur un plan de Journot, borné par les rues Tricou, Delery, Mandolin et Pelopidas, et contenant dix-sept terrains numérotés de 1 à 17.

15. Ilet No. 115, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon, Benton, Livingston et Pelopidas, contenant six terrains, numérotés de 1 à 6.

16. Ilet No. 116, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon et Mandolin et la ligne de Briggs, et contenant huit terrains numérotés de 1 à 8, respectivement, et le dit Ilet borné sur un plan de ville, par les rues Gordon, Monroe, Mandolin et Pelopidas.

17. Ilet No. 117, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon, Mandolin et Tupelo et la ligne de Briggs, contenant vingt et un terrains numérotés de 1 à 21 respectivement.

18. Ilet No. 118, sur un plan de Journot, et borné par les rues Hancock, Monroe, Stephen, Girard et Mandolin et contient vingt-six terrains numérotés de 1 à 26 respectivement.

19. Ilet No. 119, sur un plan de Journot, borné par les rues Hancock, actuellement avenue St. Maurice, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin, contenant vingt-quatre terrains numérotés le 1 à 24 respectivement.

20. Ilet fractionnaire No. 120, borné par les rues Mandolin et Tricou et la ligne de la plantation Lesseps, l'entier carré étant borné par les rues Delery, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin; cinq terrains sur le dit Ilet, numérotés de 1 à 5 respectivement.

21. Ilet fractionnaire No. 121, borné par les rues Stephen, Girard, l'avenue St. Maurice, la ligne de Briggs et la ligne Lesseps, l'entier Ilet d'après un plan de ville, étant borné par l'avenue St. Maurice, les rues Stephen, Girard, Tricou et Leonidas. Onze terrains dans le dit Ilet, numérotés de 1 à 11 respectivement.

22. Ilet fractionnaire 122 ancien No., borné par les rues Stephen, Girard, Tupelo et l'avenue St. Maurice et la ligne de Briggs, et l'entier Ilet étant borné par les rues Stephen, Girard, Tupelo, Leonidas, avenue St. Maurice. Huit terrains dans le dit Ilet numérotés de 1 à 8 respectivement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un et deux ans, représenté par billets payables à l'ordre de celui que les fera et par lui endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété transmise et avec toutes les clauses usuelles et ordinaires. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et 1913 et pour tous les certificats et pour frais de l'acte de vente devant un notaire choisi par le vendeur. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

JOHN DYMOND, JR.,
Avocat.
mai21juin1,8,15,22,29juillet1

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Cour Civile de District, Division C — No. 104,673.

A l'enchère, MERCREDI, le 16 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Par et en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 30 mai 1913 et signé en cour ouverte le 6 juin 1913 par l'Hon. Edward K. Skinner, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme A. B. Fordtran vs. William S. M. D. Brook, dossier No. 104,673, et a moi adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique le MERCREDI, 16 juillet 1913, à midi, a la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Six certains lots de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Celesti, Peters (anciennement New Levee), Tchoupitoulas et James, désignés comme terrains Nos. 1 à 6, inclusivement, attenant l'un à l'autre et mesurant comme suit: Terrains 1 à 4, inclusivement, chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee), par 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre les lignes parallèles, le terrain No. 1 formant le coin des rues Peters et Celeste et les lots Nos. 5 et 6 le tout mesurant 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face sur la rue Celeste par 159 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

2. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Philip, Chestnut, First et Camp formant le coin des rues Philip et Chestnut et mesurant 116 pieds de face sur la rue Philip par une profondeur et une façade de 178 pieds entre les lignes parallèles sur la rue Chestnut; le dit morceau de terre se compose de tout le terrain A et de la plus grande portion du terrain B, sur un plan annexé à un acte devant A. Hero, notaire défunt, le 18 mars 1857, et de la plus grande portion du terrain No. 35 sur un plan de Buisson, le 18 juin 1852, déposé au bureau de Jean Agaisse, notaire défunt.

CONDITIONS — Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
Bureau, 207 Hennen Bldg.
juin14,21,28juillet5,12,16

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,178 — Division E — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann, dossier No. 88,178, dit ordre daté et signé 12 juin 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, a midi, JEUDI, le 17 juillet 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certain terrains de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou de qui en dépendent de quelque façon, situé et étant dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No. 18 (faubourg de Greenville), borné par les rues Magasin, Chestnut (maintenant Audubon), Market (maintenant Meadow) et Walnut, lequel le dit terrain est désigné sur un plan par Pilié, voyer, annexé à un acte de partage entre la veuve et heritiers de Joseph R. Damonte, par un acte devant R. L. Tullins, notaire publique défunt, sur le 19 avril 1897 par les numéros onze et douze et mesurent chacun, d'après dit plan, trente pieds de face à la rue Walnut, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 11 forment le coin des rues Meadow et Walnut, le dit acte étant dûment enregistre dans le bureau de "Conveyance Office" pour cette paroisse dans le livre No. 223 folio 573.

CONDITIONS — Comptant; la vente sujet a n'importe quel bail existant. L'acquéreur doit payé les dépenses de l'acte de vente devant Edouard F. Henriques, notaire public, au moment de l'adjudication. 10 pour cent de dépôt (sans intérêt et sans amende du prix de l'achat avec

J. L. Onorato
REAL ESTATE
Encanteur, 820 rue Commune.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
juin15,22,29juillet6,13,17

ANNONCES JUDICIAIRES

JUGEMENT.

Dans l'affaire de l'Interdiction de Mme William B. Reehlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,857 — Division B — La cour étant d'opinion pour des raisons ce jour verbalement assignées, que la défenderesse, Mme Louisa Arnold, veuve de William B. Reehlmann, est démente et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement décrétant que la défenderesse, Mme Louisa Arnold, veuve de William B. Reehlmann, est démente et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires, et prononce son interdiction; les frais de ce procès devant être payés des propriétés de la dite défenderesse.

Jugement rendu et lu en cour siégeante, le 28 avril 1913.

Jugement signé en cour siégeante le 21 mai 1913.

(Signé) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
W. T. BARRY,
Député Greffier.
23mai28juin7,21

Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION D'ANNA J. BONNABEL

No. 101,505 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B

COTTAGE SIMPLE DÉSIRABLE

No. 5935 RUE LAUREL

JOLI COTTAGE SIMPLE

5946 RUE PATTON

TERRAINS À BATIR GENTILLY TERRACE

JEUDI, 26 JUIN 1913

À Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, agissant pour l'Hon. Fred D. King, de la Division B, maintenant absent en congé, daté le 22 mai 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans (anciennement Hurstville), dans l'Ilet No. 15 borné par la ligne de Bloomingdale, les rues Eleonore, Market ou Jersey et Laurel, désigné comme terrain No. 1 et forme le coin des rues Jersey ou Market et la ligne de division entre Faubourg Bloomingdale et Hurstville, est adjacente au terrain deux et mesure trente sept pieds deux pouces (37' 2") de face à la rue Jersey ou Market, vingt deux pieds, six pouces et demi (22' 6½") de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150'); le tout d'après un diagramme fait par Wm. H. Williams, voyer, daté le 30 octobre 1883, et annexé à un acte devant A. S. Beck, notaire, le 13 novembre 1883. Les améliorations consistent d'un cottage simple, contenant 6 chambres et chambre a bain, gaz, egoûts et conduits d'eau, galleries, dépendances; cottage retiré avec grille de fer. Acquis par feu Anna J. Bonnabel d'Alexandre J. Johnson, et Julia Cakes, épouse de Johnson, acte devant H. P. Labatut, notaire le 4 septembre 1896. Enregistré dans le C. O. B. 161, folio 15, de la Paroisse d'Orléans.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues State, Laurel (anciennement Market ou Jersey) et Patton (anciennement Laurel) et la ligne divisant le Faubourg Bloomingdale de l'ancien Faubourg Hurstville, désignée par le No. 13 sur un plan fait par A. G. Blanchard et mesure vingt neuf pieds neuf pouces (29' 9") de face a la rue Patton sur une profondeur de cent cinquante pieds (150'), entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple contenant 5 chambres et chambre a bain, gaz, egoût et conduits d'eau, galleries, hangar, cottage retiré avec grille en fer. Acquis par feu Anna J. Bonnabel de Mme Vve Katie Ball par acte devant Théo. C. Spitzfaden, ancien notaire dans cette ville, le 21 décembre 1901, et enregistré dans le C. O. B. 187, folio 69.

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 54 borné par les rues Arts, Selma, Music et Monroe, désignés comme terrains 13 et 14; les dits terrains sont adjacents et mesurent chacun vingt cinq pieds (25') de face à la rue Arts sur cent dix neuf pieds (119') de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par feu Anna J. Bonnabel de la Gentilly Terrace Co. Acte sous signature privée, daté le 1er mai 1912, enregistré dans le C. O. B. 248, folio 457.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs; la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par un billet ou billets des dits acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de garantis, tel que la confession du jugement, frais d'avocats en cas de procès, transfers des polices d'assurance, etc., et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1913, et devant aussi payer pour l'acte de vente devant Bussiere Rouen, notaire. Dix pour cent du prix d'achat (ne portant ni intérêt, ni pénalité) devant être déposé au moment de l'adjudication avec

ARTHUR H. DICKS,
Encanteur, bureau 137 rue Carondelet.
mai25juin1,8,15,22,26

Par LIONEL M. RICAU. Par LIONEL M. RICAU. Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur du Sixième District

L'ILET ENTIER

borné par les rues Dryades, S. Rempart, Bordeaux et Upperline

—AVEC—

Un cottage simple avec toit en ardoises et magasin No. 4815 rue Dryades

No. 102,704 Cour Civile de District, Division B

SUCCESSION DE FRANÇOIS GRUEZ OU GRUAZ

A l'encan MARDI, 1er juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division A, agisant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, daté et signé le 27 mai 1913, dans l'affaire de la succession de François Gruez ou Gruaz, dossier No. 102,704, et qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, MARDI, le 1er juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain carré d'Ilet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelques façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme Ilet No. 481 et borné par les rues Bordeaux, Upperline, Dryades et sud Rempart (anciennement St. Denis), lequel dit Ilet mesure trois cents (300') pieds de face à la rue Bordeaux; trois cents deux (302') pieds six (6") pouces de face à la rue Upperline; soixante-quatorze (74') pieds huit (8") pouces de face à la rue sud Rempart (autrefois Saint-Denis) et cent quinze (115') pieds un (1") pouce sur la rue Dryades.

Les améliorations comprennent un cottage simple avec toit en ardoises et magasin, connu comme No. 4815 rue Dryades, coin de la rue Upperline, contenant 4 chambres, chambre à bain, salle à manger et cuisine, connections modernes. Location splendide pour fleuristes et capitalistes.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer en plus et en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1913, devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication aux moment de la vente, l'acte de vente devant être passé devant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
Bureau 207 Hennen Bldg.
EDWIN LAIZER, Avocat.
mai29—juin1,8,15,22,29—juilletler

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées et de valeur du Quatrième District, portant les Nos. municipaux 3613, 3615 et 3617 avenue Washington, entre les rues Miro et Tonti.

Dryades Building et Loan Association vs. Sam Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,142 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'Ilet No. 457, borné par les rues Washington, Quatrième, Miro et Tonti, désignés comme terrains 4 et 5 sur un croquis annexé à un acte passé devant G. W. Christy, ancien notaire, le 17 mars 1873, et mesure vingt six pieds de front sur la rue Washington, par cent treize pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOSEPH F. WALTON,
Avocat pour le demandeur.
juin6,7,13,20,27juillet3,10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la Albania Plantation pour le mois de mai 1913, présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., Avocat.
17juin17,21,26

Succession de Charles McDowell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 100,201 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eugenie McDowell, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
H. H. PRICE, Avocats. juin17,25,28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Alexis Perisse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,251 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Augustine Mouto, veuve d'Alexis Perisse, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LOYS CHARBONNET, Avocat.
13juin13,17,22

Succession de Wm. 7. Cornelius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,785 — Division A — Attendu que Gail Brasher, veuve de Wm. E. Cornelius a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William E. Cornelius, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHNSTON ARMSTRONG, Avocat.
13juin13,17,22

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.

Mme Rosina Labat, veuve de Joseph Simon vs. Estelle Simon, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,573 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur; bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, 24 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 mai 1913, et signé le 19 mai 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, la propriété suivante, à savoir:

1er. Un certain lot de terrain avec les terrains et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Commune, Camp, Gravier et Magasin, désigné par le No. 16 et mesurant en mesure américaine 20 pieds 3 pouces de front sur la rue Commune, 21 pieds 6 pouces de large dans l'arrière et 96 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, les améliorations sont designées par le No. 524 rue Commune et comprennent un bâtiment en briques de quatre étages bien construit.

Bon pour être occupé ou palera comme placement.

2. Cinq lots de terrain ensemble avec les constructions et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Camp, Troisième et Seconde, désignés comme lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9 d'après un plan dessiné par H. Mulhausen, voyer, daté le 21 janvier 1856, et déposé dans le bureau de G. R. Stringer, notaire, comme plan No. 42. Lots 5, 6 et 7 se touchant et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de front sur la rue Magasin par 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot 8 forme le coin des rues Magasin et Troisième et mesure 31 pieds 8 pouces 5 lignes de front sur la rue Magasin, 31 pieds 9 pouces 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et face a la rue Troisième sur 126 pieds 6 pouces, et terrain No. 9 mesure 33 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Troisième, 126 pieds 8 pouces 1½ ligne, les améliorations sont désignées par le No. 2525 rue Magasin et comprennent une grande résidence en bois contenant à peu près 11 chambres, 2 chambres à bains des placards, etc. Les terrains sont grands et plusieurs autres maisons pourraient être construites.

CONDITIONS — ¼ ou plus comptant et le solde payable en 1, 2 et 3 ans représenté par billets de l'acquéreur garantis par lien de vendeur et hypothèque, lesquels billets hypothécaires porteront un intérêt au taux de 6 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. Ceci en plus du dit prix d'achat, l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1913 et payer pour tous les certificats nécessaires qui seront requis. Les actes de vente devant être passés devant Herman Michel, notaire, aux frais des acquéreurs.

LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
mai24,25juin1,8,15,22,24

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour placement Magasin et demeure No. 8932 rue Nelson, coin de la rue Holly Grove.

Succession de Herman W. Blasser — No. 104,263 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau No. 904 rue Gravier.—JEUDI, le 26 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne — En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 21 mai 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite sera vendue à savoir:

Un certain morceau ou parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennant ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 336, borné par les rues Mobile, Nelson, Holly Grove et General Ogden, désigné comme terrain A, d'après un plan par H. C. Brown, député voyer, daté le 30 juillet 1903, formant l'angle des rues Nelson et Holly Grove, mesurant 75 pieds de face à la rue Nelson sur 120 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et fait face à la rue Holly Grove, formant la plus grande partie du terrain A suivant le plan par Brown, annexé à un acte devant Fred Diebel, notaire, le 20 août 1902. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No. 8932 rue Nelson, contenant 3 chambres, cuisine, magasin et hangars.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de garantie. Cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en sus et en plus au montant de son offre, toutes les taxes de la propriété dues et exigibles de l'année 1913. Le loyer et les revenus de la propriété devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant H. L. Loomis, Jr., notaire.

mai25juin1,8,15,22,26

AVIS DE SUCCESSIONS

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Benjamin W. Borne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,932 — Division A — Attendu que Mme Emma Davis, veuve de Benjamin W. Borne, à présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres administration dans la succession de Benj. W. Borne, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
N. E. HUMPHREYS, Avocat.
14juin14,18,23

Succession de Dr. Thos. O. Meaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,621 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Randolph Kent, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CAGE, BALDWIN & CHARITES,
Avocats. 15juin15,19,24

Succession de Henry Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,399 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme. Blanche M. Lassere, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRANK McGLOIN, Avocat.
20juin20,24,29